



Commune de  
**Granges-Paccot**

**ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU  
20 AVRIL 2026**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 21.04.2026 / Point de PV no 1.1.3

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 38 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.00 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation des comptes de résultats et des investissements 2025 de la Commune de Granges-Paccot.

Ce soir, en plus d'une représentation assez modeste habituellement, nous avons de la concurrence avec le match de Fribourg-Gottéron. Beaucoup ont préféré la finale du championnat suisse de hockey sur glace. Pourtant, RS est également en finale. Il remercie les participants de leur présence, en particulier les parlementaires fédéraux, Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats, M. Gerhard Andrey, Conseiller national. Il salue M. Laurent Bronchi, Député, qui entrera en fonction à partir de samedi au Conseil communal, ainsi que Mme Christine Schneuwly, ancienne députée. Se sont excusées Mmes Martine Cottier, Joëlle Sahli, Conseillères communales élues, de même que M. Fabrice Molliet, membre de la Commission financière. Il profite pour souhaiter la bienvenue aux quatre autres membres de la Commission financière (ComFin). Au nombre des excusés figurent également M. Cyrill Bertschy, Mmes Virginie et Thais Khuu, Mme Marjorie Jaquet, Mme Marianne Rege, M. Jean-Jacques Zenger, Mme Jacqueline Zweilin et Mme Coraleen Mühlethaler.

M. Schneuwly salue la présence de deux candidats à la naturalisation, Mme Makila Litandi et M. Alberto Tonon, et les remercie de leur participation. Il les invite à se lever. Tous deux sont passés devant la Commission des naturalisations et M. Schneuwly les assure du fait que le droit de cité communal leur sera accordé par décision du Conseil communal, dont il présidera la dernière séance de la législature le mardi 21 avril 2026. Il s'agit également de sa dernière assemblée communale en qualité de Syndic, mais pas en tant que citoyen : il se réjouit de rentrer dans le rang en ayant le sentiment du devoir accompli, après 35 ans de syndiculture, auxquels s'ajoutent 9 ans de Commission financière et 2 ans de Conseil communal. M. Schneuwly a donc passé plus de la moitié de sa vie sur les bancs de la commune de Granges-Paccot. Il ne peut pas en dire autant comme élève de l'école primaire. Lorsqu'il est arrivé dans la Commune en 1957, il n'y avait qu'une salle de classe avec un seul régent pour 50 à 60 écoliers âgés de 6 à 16 ans. La situation a bien évolué dans l'intervalle.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par un envoi en tous ménages le 1<sup>er</sup> avril 2026, par affichage au pilier public et sur le site internet le 5 avril 2026 par le Trait d'union no 115 distribué le 7 avril 2026 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 3 avril 2026.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 23 février 2026  
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Comptes 2025
  - 2.1. Présentation générale des comptes de résultats et des investissements 2025
  - 2.2. Rapports de la Commission financière
  - 2.3. Discussion et votes
3. Association « Arcia Région culturelle »
  - 3.1. Présentation générale des statuts
  - 3.2. Explication des différents niveaux d'engagement
  - 3.3. Rapport de la Commission financière
  - 3.4. Discussion et vote
4. Divers

## **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Patricia Gaillard Zenger, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Robert Perler. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

## **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 38 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée. Il rappelle que les personnes n'ayant pas le droit de vote doivent rester à la place qui leur a été attribuée.

## **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

### **1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 FEVRIER 2026**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 février 2026 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 3 mars 2026 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé par acclamation avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

Cette assemblée extraordinaire était consacrée en particulier à la vente d'une partie du domaine de La Chassotte constitué du bâtiment protégé et du terrain attenant, pour une surface totale de 8'273 m<sup>2</sup>, pour le prix de 7 millions de francs. M. Schneuwly annonce que le contrat de vente a été signé il y a quelques jours et que l'acquéreur s'est acquitté du montant de l'acompte de 6 millions de francs. La moitié de celui-ci, soit 3 millions, a été versée sur le compte de la commune de Granges-Paccot.

### **2. COMPTES 2025**

M. Schneuwly cède la parole à M. Philippe Chassot, Responsable des finances, pour la présentation des comptes de résultats et des investissements 2025.

M. Philippe Chassot scindera sa présentation en six chapitres. Tout d'abord, il effectuera un commentaire général sur les comptes de résultats, avant de passer en revue les produits et les charges, avec un bref commentaire sur le contenu de la rubrique des comptes en question, ainsi que sur les éventuelles variations entre le résultat 2024, le budget 2025 et les résultats 2025. Il détaillera ensuite les comptes des investissements. Conformément à l'art. 7 al. 1 RFin, les dépassements qui excèdent de plus de 50% le montant de la position au budget ou de plus de CHF 25'000.00 seront mentionnés et expliqués. Enfin, la présentation s'achèvera avec un passage en revue des indicateurs financiers.

Comme vous l'avez certainement constaté à la lecture du Trait d'union, le résultat de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice de CHF 41'975.87, alors qu'une perte de CHF 1'632'052.09 était budgétée. Cette différence s'explique notamment par les éléments suivants : les charges liées ont été moins importantes, à raison de CHF 640'000.-. Ces charges sont en lien avec les associations intercommunales. Cela concerne essentiellement le Service social de La Sonnaz et les frais de mobilité. Une bonne maîtrise des charges courantes a permis de faire des économies de CHF 600'000.- par rapport au budget. Les rentrées fiscales, principalement sur les personnes physiques,

ont été plus élevées que celles découlant des données statistiques fournies par le Service cantonal des contributions.

Une récapitulation est retranscrite au procès-verbal :

Dicastère	Charges [CHF]	Revenus [CHF]
0 Administration générale	1'971'420.69	571'258.06
1 Ordre et sécurité publics, défense	637'245.18	126'606.60
2 Formation	6'889'561.79	779'552.89
3 Culture, sports et loisirs	636'683.84	26'318.72
4 Santé	1'854'326.15	18'173.80
5 Prévoyance sociale	2'490'256.17	142'472.20
6 Trafic et télécommunications	2'172'544.81	233'180.30
7 Prot. env., aménagement territoire	2'232'085.74	1'965'394.35
8 Economie publique	291'342.18	231'704.30
9 Finances et impôts	2'114'149.47	17'236'930.67
<b>Total</b>	<b>21'289'616.02</b>	<b>21'331'591.89</b>
<b>Résultat</b>	<b>41'975.87</b>	

S'agissant des investissements, M. Chassot donne un récapitulatif comme suit :

Dicastère	Budget [CHF]	Dépenses [CHF]
0 Administration générale	719'946.00	9'270.20
3 Culture, sports et loisirs – Agrandissement du terrain de football et vestiaires supplémentaires	1'183'000.00	998'026.95
6 Trafic et télécommunications	1'990'200.00	1'809'331.45
7 Prot. env., aménagement territoire	3'345'675.00	1'258'314.86
<b>Total</b>	<b>7'238'821.00</b>	<b>4'074'943.46</b>

M. Chassot passe à la lecture de la liste des dépassements (en CHF) au sens de l'art. 7 al. 4 RFin, les montants inférieurs à CHF 1'000.- n'étant pas répertoriés :

Compte	Intitulé	Budget 2025	Effectif 2025	Différence
0290.3144.00	Entretien et réparation bâtiment Chantemerle 60	50'000.00	87'740.00	37'740.00
Motif : A la demande d'un locataire, une installation de climatisation a été posée dans un local commercial, d'une part. Le loyer a été adapté pour tenir compte de l'investissement. D'autre part, suite à divers changements de locataires, des frais de rénovation plus importants que prévus ont été nécessaires.				
0291.3144.00	Entretien et réparation bâtiment Chantemerle 66	7'500.00	51'255.00	43'755.00
Motif : Afin de louer un module inoccupé, des travaux d'aménagement intérieur ont été réalisés. Les revenus locatifs ont augmenté suite à la conclusion d'un nouveau bail suite aux travaux.				
1400.3132.02	Honoraires juridiques	5'000.00	23'556.00	18'556.00
Motif : Augmentation de la provision pour litiges à CHF 25'000.-.				
4330.3637.00	Subvention soins dentaires	4'000.00	9'326.00	5'326.00
Motif : Le droit à la subvention découle du règlement communal et dépend du nombre de demandes, des devis et honoraires des dentistes, ainsi que de la fortune et des revenus de la famille concernée. Au vu du nombre de variables, toute projection est difficile.				
5330.3000.01	Indemnité Commission Aînés	7'000.00	12'180.00	5'180.00
Motif : Le budget était trop bas, car le chiffre est quasiment identique à l'effectif 2024.				
5720.3611.09	Participation LASoc	51'021.00	141'216.00	90'195.00
Motif : La facture finale 2024 est parvenue en juin 2025, soit après le bouclage des comptes				
6150.3141.10	Dégâts routiers de tiers	10'000.00	43'492.00	33'492.00
Motif : Il s'agit des frais de réparation d'une borne rétractable, lesquels ont été refacturés au responsable du dommage.				
7101.3143.11	Entretien bornes hydrantes	10'000.00	25'064.00	15'064.00
Motif : Les travaux d'entretien ont été plus conséquents que prévus.				
7101.3143.12	Entretien du réservoir	8'000.00	14'657.00	6'657.00

Motif : L'éclairage, qui n'était plus conforme, a dû être renouvelé.

7201.3132.03	Etudes et projets	-	5'200.00	5'200.00
--------------	-------------------	---	----------	----------

Motif : Une étude relative aux interconnexions des eaux usées entre la Ville de Fribourg et la commune de Granges-Paccot.

7201.3143.21	Entretien stations de pompage	10'000.00	24'550.00	14'550.00
--------------	-------------------------------	-----------	-----------	-----------

Motif : Des pompes ont dû être changées.

7301.3612.11	Déchetterie intercommunale	180'000.00	240'874.00	60'874.00
--------------	----------------------------	------------	------------	-----------

Motif : L'acquisition d'un nouveau compacteur, dont 50% à notre charge, a été effectuée en 2025. Le volume de traitement a augmenté.

9610.3499.01	Intérêts rémunérateurs impôts	35'000.00	203'858.00	168'858.00
--------------	-------------------------------	-----------	------------	------------

Motifs : Les acomptes d'impôts sont fixés sur la base des dernières taxations fiscales connues. Dans le cas présent, un contribuable a payé beaucoup plus d'impôts que prévu. Il a été tenu compte du montant total de la facturation des acomptes. Au final, il a payé nettement moins d'impôts sur la base de la taxation définitive.

96302.3439.05	Charges patrimoine financier	-	13'164.00	13'164.00
---------------	------------------------------	---	-----------	-----------

Motif : Il s'agit de la participation aux frais de la commune de Givisiez pour la mise à jour de son plan d'aménagement local, nécessaire pour la mise en vente de La Chassotte.

M. Chassot passe enfin à l'examen des indicateurs financiers, retranscrits sous forme de tableau ci-dessous :

<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Comptes 2024</b>	<b>Comptes 2025</b>
Taux d'endettement net (dette nette/revenus fiscaux) <i>Appréciation</i>	-36.13% <i>Bon</i>	-7.61% <i>Bon</i>
Degré d'autofinancement (autofinancement/investissements nets) <i>Appréciation</i>	113.59% <i>Haute conjoncture</i>	13.32% <i>Récession</i>
Parts des charges d'intérêts (charges int. net/revenus courants) <i>Appréciation</i>	-0.20% <i>Bon</i>	0.00% <i>Bon</i>
Dette brute par rapport aux revenus (dette brute/revenus courants) <i>Appréciation</i>	87.18% <i>Bon</i>	93.71% <i>Bon</i>
Proportion des investissements (investissements bruts/dépenses totales) <i>Appréciation</i>	13.64% <i>Moyen</i>	18.54% <i>Moyen</i>
Part du service de la dette (service de la dette/revenus courants) <i>Appréciation</i>	5.34% <i>Acceptable</i>	5.60% <i>Acceptable</i>
Dette nette par habitant (dette nette/population résidente permanente) <i>Appréciation</i>	-1'538 <i>Patrimoine net</i>	-290 <i>Patrimoine net</i>
Taux d'autofinancement <i>Appréciation</i>	13.85% <i>Moyen</i>	2.60% <i>Mauvais</i>

M. Schneuwly remercie M. Chassot de cette présentation détaillée et donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Thierrin donne lecture du rapport de la Commission financière (ComFin). Les comptes de résultats et des investissements 2025 ont été vérifiés par la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle qui a remis et commenté son rapport au Conseil communal et à la ComFin.

La Fiduciaire Ruffieux SA confirme, d'une part, que la comptabilité de la Commune est bien tenue et d'autre part, que les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de cette loi ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

La ComFin a examiné les comptes de résultats et des investissements 2025. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions auxquelles le Conseil communal a répondu à son entière satisfaction.

La ComFin remercie M. Philippe Chassot, responsable des Finances / Impôts et Mme Mélanie Chollet Charrière, responsable de la comptabilité, pour leur travail et leur collaboration.

Les comptes de résultats 2025 bouclent sur un solde positif de CHF 41'975.87 contre un excédent de charges budgété de CHF 1'632'052.09.

Cet écart au budget de CHF 1'674'027.96 provient d'une variation à la hausse des recettes fiscales des personnes morales qui s'ajoute à une variation à la baisse des coûts liés à la formation, aux routes communales et au trafic régional ainsi qu'à la prévoyance sociale.

Sur la base de son examen et de la recommandation de la Fiduciaire Ruffieux SA, la ComFin propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes de résultats 2025.

La ComFin a également analysé les comptes des investissements 2025 qui atteignent un montant net de CHF 4'074'943.46. Sur la base de son examen et de la recommandation de Fiduciaire Ruffieux SA, la ComFin propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes des investissements 2025.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur les comptes de résultats et d'investissements 2025. Il remercie la ComFin de son travail et de ses questions pertinentes.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote sur les comptes de résultats 2025 et les comptes d'investissements, séparément, étant précisé que le Conseil communal n'a pas le droit de voter sur ces objets.

L'Assemblée communale approuve les comptes de résultats 2025 à l'unanimité. Elle approuve, également à l'unanimité, les comptes d'investissements 2025.

M. Schneuwly remercie M. Philippe Chassot, ainsi que les employées communales qui se sont chargées de la comptabilité durant l'année écoulée.

### **3. ASSOCIATION « ARCIA RÉGION CULTURELLE »**

En préambule, M. Schneuwly fait part d'une précision importante : ce n'est pas une tâche nouvelle qui est présentée ce soir, puisque l'association « Arcia Région culturelle » est vouée à reprendre les activités qui étaient celles de l'Agglomération de Fribourg, d'une part, et de Coriolis Infrastructures, d'autre part. Actuellement, l'Agglo subventionne les activités culturelles régionales et professionnelles, pour un montant de l'ordre de 2.4 millions de francs par an, tandis que Coriolis Infrastructures assume la responsabilité, en particulier, des théâtres Equilibre et Nuithonie. Cette organisation investit également dans d'autres infrastructures situées dans l'Agglomération de Fribourg.

En 2020, le Grand Conseil a décidé de mettre un terme aux activités de l'Agglomération de Fribourg en abrogeant les dispositions de l'Agglomération institutionnelle. L'Agglomération de Fribourg viendra à son terme dans quelques mois, la fin étant prévue au 30 juin 2026. La culture fait exception. Il faut rappeler que l'Agglomération, au départ, s'occupait de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la nature et du paysage, ainsi que de la mobilité, du trafic d'agglomération, de même que de la promotion culturelle, économique et touristique. Le tourisme a été repris par l'ARS, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La promotion économique a été, comme telle, abandonnée de la structure, dans la mesure où l'on conserve uniquement ce qui est lié à l'aménagement, soit la gestion des zones d'activités. Les sujets relatifs au développement territorial et en particulier la conception des projets d'agglomération seront repris dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026 par l'ARS. Cela a fait l'objet d'une modification des statuts de cette association, qui a déjà été votée par cette Assemblée. Seule la culture reste orpheline.

L'agglo disparaîtra avec effet au 30 juin 2026, mais la nouvelle association « Arcia Région culturelle » ne pourra pas débuter son activité avant l'automne 2026, respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2027, première date à laquelle elle pourra bénéficier d'un budget. Cela n'a toutefois pas d'incidence, dans la mesure où Coriolis Infrastructures poursuit pour l'heure ses activités, sa dissolution étant prévue ultérieurement, et que l'Agglomération de Fribourg a établi un budget sur

l'ensemble de l'année 2026, si bien que l'intégralité des subventions généralement attribuée aux milieux culturels pourra être versée durant cette année. Un comité de liquidation sera constitué, dont M. Schneuwly – en sa qualité de président de l'Agglomération – fera partie, pour liquider le solde des subventions à verser.

Pour la culture, le dossier a été pris en mains très efficacement par la Préfète, Mme Lise-Marie Graden, qui a pris la décision de regrouper l'ensemble des thématiques de l'animation culturelle et des infrastructures en créant une nouvelle association de communes, pour en assurer également le financement. L'opération permet d'intéresser un plus grand nombre de communes à contribuer à la culture. A ce stade, il ne semble pas que l'augmentation des moyens de l'association soit significative, mais les tâches essentielles seront assurées.

La culture représente un enjeu important, puisque ce sont plus de 5.2 millions de francs qui ont été versés en faveur de la culture régionale par l'Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures en 2024. Les participations des communes sont importantes ; elles représentent CHF 32.50 par habitant pour Coriolis Infrastructure au maximum et un montant d'environ CHF 31.00 par habitant pour l'animation culturelle. Il faut aussi prendre en considération, en ce qui concerne Coriolis Infrastructures, qu'un montant substantiel est versé par le Casino. En effet, une convention a été établie entre le Casino Barrière et Coriolis Infrastructures, selon laquelle l'association peut bénéficier du 12.5% du produit net des jeux réalisés par le Casino. Pendant un certain temps, ce soutien se montait à 2 millions de francs. A ce jour, le montant versé est inférieur, de l'ordre de CHF 800'000.00.

M. Schneuwly demande si la lecture intégrale des statuts article par article est sollicitée. Tel n'est pas le cas. Il s'agit d'une association assez ordinaire, qu'il présentera en s'arrêtant sur les points qui ont un intérêt particulier pour la Commune.

Au niveau de l'organisation, il y a une assemblée de délégués, avec une représentation en fonction de la population et de la participation financière. On verra tout à l'heure que divers socles ont été mis en place pour financer les travaux de cette association. Le fait de souscrire à plusieurs des montants proposés permet d'augmenter le nombre de délégués en fonction des contributions. Pour la Commune, ce serait 10 délégués supplémentaires. Il est possible d'attribuer plusieurs voix à une seule personne.

Le comité de direction est l'organe exécutif de l'association. Dans d'autres associations de communes, à l'instar de la COSAHL, l'ARS ou du RSS, les sous-régions ne sont représentées que par une personne au comité de direction. Il faut se battre pour obtenir un siège et chaque commune ne dispose pas d'un représentant au comité. Ici, au contraire, avec la souscription telle que proposée, nous aurions droit à un membre au comité de direction, ce qui constitue un avantage important.

La mise en place d'une commission financière est prévue, ce qui est obligatoire en application de la loi sur les communes.

Une commission culturelle sera créée et remplacera celle existante au sein de l'Agglomération de Fribourg. Ce sont des spécialistes en matière culturelle (et en aucun cas des politiques) qui en sont membres. Ils préavisent les demandes de subventions à allouer.

Il y aura également une commission des infrastructures culturelles, qui devra déterminer les montants alloués aux infrastructures, à savoir principalement Equilibre et Nuithonie, mais aussi le théâtre des Osses, par exemple.

Outre une équipe administrative, un coordinateur régional de la culture fera le joint entre les activités, les infrastructures et les activités d'animation culturelle. Il faudra sans doute recruter une personne pour assumer cette tâche.

M. Schneuwly en vient à la question du financement, en commençant par la contribution la plus basse. Le socle de base est le seul montant qui figure dans les statuts, les autres figurent dans le règlement. Il est fixé à CHF 5.00 par habitant. Il faut savoir que ce socle a été souscrit par une majorité des communes non membres de l'Agglomération de Fribourg, soit plus de 10 communes supplémentaires.

En complément, les communes peuvent participer à plusieurs modules facultatifs, leur permettant d'adapter leur niveau d'engagement.

Le module de promotion des activités culturelles (maximum 30 francs par habitant) permet notamment de soutenir financièrement des projets culturels régionaux amateurs, de développer les offres pour les écoles et d'étoffer l'offre culturelle de proximité. Le socle de base et le module de promotion des activités culturelles correspondent, ensemble, au montant par habitant versé à l'Agglomération de Fribourg pour l'animation culturelle.

Le module de promotion avancée (maximum 25 francs par habitant) figure dans les buts de l'association. Il s'agit du soin apporté à l'exploitation et à l'entretien d'Equilibre et de Nuithonie. Une bonne part de cette contribution sera versée à la Fondation Equilibre Nuithonie, chargée de ces tâches sur la base d'un mandat de prestations d'un montant annuel de l'ordre de 2.3 millions de francs.

Enfin, le module de soutien aux infrastructures culturelles (maximum 10 francs par habitant) concerne les infrastructures culturelles. Le montant est suffisant pour assurer ce qui l'était jusqu'à ce jour, par le biais du montant de CHF 32.50 versé à Coriolis Infrastructures. M. Schneuwly rappelle que M. Overney est membre du Comité de direction de cette association et pourra bien suivre ce dossier.

Il a été obtenu de la part d'une dizaine de communes qui ne sont ni membres de l'Agglomération, ni de Coriolis Infrastructures, qu'elles s'engagent à verser le montant de CHF 5.00 par habitant. Pour le reste, seules les communes d'Avry et de Guin ont consenti à verser un montant supplémentaire de CHF 10.00. Le résultat est certes un peu décevant, mais par rapport au séisme provoqué par la suppression de l'Agglomération, la proposition est de qualité et permet de garantir les tâches essentielles assumées jusqu'à présent. Même si les montants supplémentaires ne sont pas répondeurs aux attentes, la nouvelle organisation permettra sans doute d'accorder un meilleur soutien aux infrastructures culturelles de notre région.

Il est ainsi proposé aujourd'hui à l'Assemblée communale d'approuver l'adhésion de la commune de Granges-Paccot à l'association intercommunale dénommée « Arcia Région culturelle », d'accepter ses statuts et de souscrire au socle de base, CHF 5.00 par habitant, ainsi qu'aux trois modules, le tout représentant un montant total maximal de CHF 70.00. Il précise que nous nous voyons attribuer un rabais de CHF 2.50 pour en revenir aux CHF 35.00 et CHF 32.50 correspondant aux plafonds actuels.

M. Schneuwly insiste sur le fait qu'il s'agit de montants maximums. Il ajoute encore que Coriolis Infrastructures a constitué une fortune importante pour l'entretien des infrastructures et il serait évidemment regrettable que ces montants puissent bénéficier à ceux qui ne contribuent pas du tout. Donc, il faudra bien veiller à ce qu'au moment de la dissolution, on répartisse les montants en question de manière à ce qu'ils puissent être utilisés pour les tâches qui étaient celles de Coriolis et au bénéfice des 6 communes restantes, soit Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Matran, qui sont à l'origine de ces moyens. M. Overney défendra les intérêts de la Commune en ce sens.

M. Schneuwly passe la parole à M. Thierrin pour le préavis de la Commission financière.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant la création de la Région culturelle intervenant suite à la dissolution de l'Agglomération de Fribourg.

Sur la base de son examen, plus précisément du mode de financement de l'association, la ComFin prévoit favorablement l'adhésion de la Commune à Arcia Région culturelle et la souscription au socle de base ainsi qu'aux trois modules complémentaires tel que proposé par le Conseil communal.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion.

M. Jean-Bernard Michel remercie de la présentation. Il trouve bien que l'on puisse ainsi faire face à la situation qui va se réaliser. Il constate que la Commune aura, en cas de souscription à tous les modules, 15 voix à l'assemblée des délégués. Il demande comment la Commune va décider

des membres qui vont porter ces voix. Il demande si le Conseil communal va solliciter ses membres et la population.

M. Schneuwly répond qu'en principe, ce sont des membres du Conseil communal qui sont délégués auprès des associations intercommunales. M. Schneuwly précise que l'idée n'est pas d'envoyer une personne par voix, mais plutôt de charger une personne de représenter plusieurs voix. Dans les localités de plus grande taille, il arrive que des membres des conseils généraux soient délégués, mais ce n'est pas le cas chez nous. Il remercie de l'intérêt et note qu'il reviendra finalement au nouveau Conseil communal de se pencher, si nécessaire, sur cette question, étant précisé que nous sommes liés par la loi sur les communes à ce sujet.

M. Robert Perler a une question relative au financement et demande si le montant des contributions pourra être modifié par la suite, ce qui impacterait le budget communal.

M. Schneuwly répond que seul le socle de CHF 5.00 par habitant est prévu dans les statuts, les autres plafonds étant fixés dans le règlement. Ne sont inscrits dans les statuts que le principe des modules supplémentaires, sans indiquer de chiffre. Le règlement plafonne le montant des contributions par habitant. Cela signifie que pour les augmenter et les diminuer, c'est essentiellement le comité de direction qui sera compétent, ce qui est moins lourd que de passer devant le législatif. Il espère que les montants resteront raisonnables par rapport à d'autres dépenses de la Commune.

La parole n'étant plus demandé, M. Schneuwly passe au vote.

A l'unanimité, l'Assemblée communale approuve les statuts et l'engagement de la Commune tel que présenté.

#### 4. **DIVERS**

M. Schneuwly indique que nous arrivons au terme de la séance. Il rappelle qu'il ne sera pas le seul à quitter le gouvernail, étant donné que cinq membres du Conseil communal au total se retirent. Il tient à remercier M. Philippe Chassot, qui a siégé durant vingt ans, MM. Yves Litandi et Frank Kirchner, qui quittent après deux législatures, et Mme Barbara Green-Studer, qui part après cinq ans d'activité. Il les remercie de leur activité durant les années écoulées et les félicite de la bonne entente qui a toujours régné au sein de l'exécutif. Il se réjouit d'avoir passé ses trente-cinq ans de législature sans lire d'article dans les journaux au sujet d'un dysfonctionnement ou de disputes internes. Il s'agit d'une forme d'exploit. Il a peut-être bien fait les choses, mais il y a été aidé. Il remercie également la population de la confiance qui a toujours été manifestée au Conseil communal. Le travail a été fait avec conscience, en ayant à cœur les intérêts des citoyennes et citoyens. Une fête populaire sera organisée le 9 mai 2026 pour marquer de manière plus ample la fin de la législature et en particulier les trente-cinq ans de législature de M. Schneuwly. Il invite les participants à se joindre aux festivités.

M. Jean-Louis Barras informe que la séance relative à la couverture de l'autoroute a été déplacée du 28 mai au 17 juin 2026 de 18.00 à 20.00 heures. Des informations complémentaires suivront.

M. Alexis Overney prend la parole pour donner une information relative aux intentions du Conseil communal quant au sort des étangs du Lavapesson. L'un d'entre eux s'est en effet complètement asséché récemment, ce dont M. Julien Egger nous a informé.

Il se trouve que, l'automne dernier, le Conseil communal s'est posé la question de savoir si une remise à ciel ouvert d'une portion du Lavapesson pouvait être envisagée ; en effet, le canton subventionne ce type de mesure jusqu'à 90 % des coûts. Dans ce but, le bureau d'ingénieurs CSD a été mandaté en vue d'établir une étude de faisabilité.

Le bureau CSD a rendu son étude le 6 mars dernier. Les conclusions en sont claires. CSD recommande de ne pas mettre à ciel ouvert le ruisseau du Lavapesson, pour les motifs suivants :

- L'hydrologie du cours d'eau est artificielle et dépend majoritairement des apports du réseau d'EC ;
- Des mesures de stabilisation du cours d'eau (berges et fond du lit) à exécuter du fait de vitesses d'écoulement et de contraintes érosives fortes ;

- L'emprise disponible pour la remise à ciel ouvert est limitée, ce qui réduit les possibilités d'aménagement biologique des berges ou du lit ;
- La remise à ciel ouvert entrainera la suppression des étangs existants qui constituent des biotopes intéressants, avec peu de marge de manœuvre pour recréer des biotopes humides de compensation.

Par conséquent, bien que la remise à ciel ouvert du ruisseau soit techniquement possible, les contraintes du site en limitent considérablement la pertinence et l'intérêt biologique. Au regard de la plus-value environnementale attendue et du coût estimé des aménagements, la rentabilité de la remise à ciel ouvert est jugée limitée.

Selon CSD, une alternative possible à la remise à ciel ouvert du ruisseau consisterait à améliorer le site dans son état actuel en intervenant sur les deux étangs existants. Les aménagements possibles incluent :

- Le curage des étangs, accompagné de la mise en place d'un programme d'entretien pour assurer une coupe régulière de la végétation et prévenir un nouvel atterrissement ;
- L'abattage de quelques-uns des arbres existants pour diversifier l'ensoleillement des étangs, aujourd'hui majoritairement ombragés ;
- La plantation de buissons (idéalement épineux) pour recréer une strate buissonnante ;
- D'autres mesures sont également prévues.

Le Conseil communal a décidé de déterminer les coûts de ces mesures, qui feront, cas échéant, l'objet d'un vote de l'Assemblée communale.

M. Schneuwly précise que l'Assemblée communale de reconstitution aura lieu, en principe, le 18 mai prochain. Les commissions qui font l'objet d'une décision de l'Assemblée communale sont la Commission financière, la Commission d'aménagement et la Commission des naturalisations.

Mme Isabelle Chassot prend la parole. Elle aura aussi l'occasion, au début du mois de mai, d'exprimer la reconnaissance des citoyennes et citoyens, mais elle souhaite laisser une marque officielle dans le procès-verbal des remerciements des administrés pour l'activité déployée durant toute la législature. Cela vaut tant pour le Conseil communal que pour la Commission financière ici présente, qui sera également reconstituée, mais plus particulièrement pour les membres du Conseil communal qui quittent leur fonction. Il faut dire que nous sommes conscients du travail et des responsabilités que vous acceptez pour nous. Un travail qui malheureusement est peu souvent gratifiant et gratifié aussi, mais aussi ce qui est remarquable et ce que ne connaissent pas d'autres communes est la stabilité du Conseil communal. Rares sont les Conseils communaux qui n'ont pas eu de changements durant la législature, grâce à des Conseillers communaux qui ont pu se renouveler et continuer à travailler pour notre bénéfice à tous.

L'Assemblée applaudit suite à ces propos.

M. Schneuwly remercie Mme la Conseillère aux Etats.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly clôt cette Assemblée, en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation et les invitant à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly